

MUNICIPALITÉ DE PLAISANCE
SÉANCE ORDINAIRE DU 9 JUIN 2026 À 19 H 00
281, RUE DESJARDINS
ORDRE DU JOUR

- 1. Ouverture de la séance**
- 2. Adoption de l'ordre du jour**
- 3. Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 12 mai 2026**
- 4. Trésorerie**
 - 4.1 Chèques : Journal des déboursés 202600260 à 202600313 **(242 760,28 \$)**
 - 4.2 Liste des achats sur délégation de pouvoir du fonctionnaire municipal
- 5. Période de questions**
- 6. Administration, finances et communication**
 - 6.1 Factures à payer de plus de 5 000\$
 - 6.2 Frais de déplacements et de représentations
 - 6.3 Démission de la Directrice générale et greffière-trésorière
 - 6.4 Nomination d'un nouveau Directeur général et greffier-trésorier par intérim
 - 6.5 Cessions de terrains – Lots 5 856 066, 5 856 067, 5 856 069, 5 856 070 et 5 856 071
 - 6.6 Protocole d'entente entre la Municipalité et le Parc National de Plaisance pour l'alimentation en eau potable – Ajustement du coût selon l'IPC
 - 6.7 Protocole d'entente entre la Municipalité de Plaisance et la Coopérative d'aqueduc St-François pour l'alimentation en eau potable et l'entretien du réseau
 - 6.8 Congrès de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) – Inscription et frais de déplacement
- 7. Sécurité publique et hygiène du milieu**
 - 7.1 Demande d'ajout d'une traverse piétonnière sur la route 148 à Plaisance
 - 7.2 Offre de service pour l'analyse de la gouvernance du service d'incendie
 - 7.3 Critères d'embauche – Service des incendies de Plaisance
 - 7.4 Proposition de services professionnels pour l'exploitation de l'ensemble des ouvrages de production et distribution d'eau potable, et d'assainissement des eaux usées
 - 7.5 Fin d'emploi - Directeur du service des incendies de Plaisance
 - 7.6 Suspension disciplinaire – Service des incendies de Plaisance
- 8. Urbanisme et aménagement**
 - 8.1 Avis de motion - Règlement #URB-08-2026 constituant le comité consultatif d'urbanisme
 - 8.2 Nomination d'un président au Comité consultatif d'urbanisme (CCU)
 - 8.3 Adoption du projet de règlement #URB 26-02-04/Abrogation annexe K, agriculture urbaine, les poulaillers
 - 8.4 Demande de dérogation mineure – 1954, chemin de la Grande Presqu'île
 - 8.5 Demande de dérogation mineure – 1831, chemin de la Grande Presqu'île
- 9. Loisirs, santé et bien-être**
 - 9.1 Politique d'inspection, d'entretien et d'utilisation des aires de jeux
 - 9.2 Fête nationale à Plaisance – 23-24 juin 2026
- 10. Transport et voirie**
 - 10.1 Abolition du poste de contremaître des travaux publics
 - 10.2 Licenciement de l'employé #320-0014
 - 10.3 Affichage d'un poste de journalier aux travaux publics
- 11. Nouveaux items**
 - 11.1 Demande d'appui – Rétablissement du financement du transport collectif

- 11.2 Ne touchez pas à mon bureau de poste – Non aux compressions à Postes Canada – Un examen public et exhaustif sans délai
- 11.3 Demande de remplacement du programme environnement-plage
- 11.4 Modification du manuel des politiques en matière de gestion ressources humaines

12 Période de questions

13 Levée de la séance

PROCÈS-VERBAL

Séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Plaisance, tenue, **le 9 juin 2026 à 19 h 00** et à laquelle sont présents : Mesdames les conseillères et Messieurs les conseillers :

Bernard Desrochers
Suzanne Hudon

Monique Malo
Miguel Dicaire

Marc-Olivier Huot-Drouin
Victorien Prud'homme

Formant quorum sous la présidence du Maire, Christian Pilon.

Assiste également à la séance, Monsieur Mario Boyer, adjoint à la Directrice générale.

1.

Ouverture de la séance

Monsieur le Maire, Christian Pilon souhaite la bienvenue aux membres présents.

2.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2026-06-127

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Monsieur le conseiller Marc-Olivier Huot Drouin

QUE ce conseil adopte l'ordre du jour tel que modifié.

Note : Monsieur Christian Pilon, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s.

3.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2026-06-128

Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 12 mai 2026

Il est proposé par Monsieur le conseiller Victorien Prud'homme

QUE ce conseil adopte le procès-verbal de la séance régulière du 12 mai 2026.

Note : Monsieur Christian Pilon, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s.

4. Trésorerie

4.1

RÉSOLUTION NUMÉRO 2026-06-129

Chèques : Journal des déboursés – 202600260 à 202600313

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'autoriser les paiements pour le mois de mai 2026;

Il est proposé par Madame la conseillère Monique Malo

QUE le journal des déboursés, tel que déposé auprès des membres du conseil, pour le mois de mai, totalisant la somme de **242 760,28 \$** portant les numéros de déboursés **202600260 à 202600313**, soit adopté.

Note : Monsieur Christian Pilon, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s.

4.2

Liste des achats sur délégation de pouvoir du fonctionnaire municipal

Conformément aux dispositions du règlement numéro 430-19, la greffière-trésorière atteste que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fonds auxquels les dépenses sont faites et dépose aux membres du conseil un rapport sur les dépenses autorisées.

Mario Boyer
Adjoint à la Directrice générale

5. Période de questions

Début : 19 h 05

Fin : 19 h 10

6. Administration, finances et communication

6.1

RÉSOLUTION NUMÉRO 2026-06-130

Factures à payer de plus de 5 000 \$

CONSIDÉRANT les factures à payer de plus de 5 000 \$ qui n'ont pas été autorisées par le règlement de délégation de pouvoirs #430-19;

Il est proposé par Madame la conseillère Monique Malo

QUE soient payées les factures suivantes :

Deveau Dufour Mottett	5 283,68 \$
MRC de Papineau	31 693,13 \$
MRC de Papineau	5 013,53 \$
Marcil Lavallée	8 048,25 \$

QUE ce conseil autorise la Directrice générale et greffière-trésorière à procéder aux paiements ci-haut mentionnés.

Note : Monsieur Christian Pilon, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s.

6.2

RÉSOLUTION NUMÉRO 2026-06-131

Frais de déplacements et de représentations

CONSIDÉRANT les frais de déplacements et de représentations suivants :

Christian Pilon, Maire	62,22 \$
------------------------	----------

Il est proposé par Monsieur le conseiller Marc-Olivier Huot Drouin

QUE ce conseil autorise les remboursements des frais de déplacements et de représentations à Monsieur Christian Pilon, Maire.

Note : Monsieur Christian Pilon, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s.

6.3

RÉSOLUTION NUMÉRO 2026-06-132

Démission de la Directrice générale et greffière-trésorière

CONSIDÉRANT la lettre de démission de la Directrice générale et greffière-trésorière en date du 1^{er} juin 2026;

Il est proposé par Madame la conseillère Monique Malo

QUE ce conseil accepte la démission de la Directrice générale et greffière-trésorière.

Note : Monsieur Christian Pilon, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s.

6.4

RÉSOLUTION NUMÉRO 2026-06-133

Nomination d'un nouveau Directeur général et Greffier-trésorier par intérim

CONSIDÉRANT que la Directrice générale et greffière-trésorière, madame Marie-Pier Lalonde Girard, quittera ses fonctions le 3 juillet 2026;

CONSIDÉRANT que le mandat de monsieur Mario Boyer à titre d'adjoint à la Directrice générale devait prendre fin le 14 mai dernier, mais qu'il a néanmoins poursuivi l'exercice de ses fonctions à compter du 15 mai 2026 ;

CONSIDÉRANT que monsieur Mario Boyer accepte de remplacer madame Lalonde Girard à titre de Directeur général et greffier-trésorier par intérim jusqu'au 28 juillet 2026;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Miguel Dicaire

QUE ce conseil entérine le maintien de monsieur Mario Boyer à titre d'adjoint à la Directrice générale, et ce rétroactivement du 15 mai 2026 au 2 juillet 2026 ;

QUE ce conseil entérine la nomination de monsieur Mario Boyer à titre de Directeur général et greffier-trésorier par intérim de la Municipalité de Plaisance pour la période du 3 juillet au 28 juillet 2026 ;

QUE la convention de travail sera signée par ce dernier ainsi que par le Maire, monsieur Christian Pilon et les responsables du comité de gestion financière et ressources humaines, madame Monique Malo et monsieur Bernard Desrochers;

QUE le Directeur général et greffier-trésorier par intérim, soit et est autorisé à signer tous les documents nécessaires au bon fonctionnement de la municipalité;

Note : Monsieur Christian Pilon, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s.

6.5

RÉSOLUTION NUMÉRO 2026-06-134

Cessions de terrains – lots 5 856 066, 5 856 067, 5 856 068, 5 856 069, 5 856 070 et 5 856 071

CONSIDÉRANT qu'un ajout doit être fait à la résolution numéro 2026-04-079 concernant la cession des lots mentionnés en titre adoptée lors de la séance ordinaire du conseil du 14 avril dernier;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Marc-Olivier Huot Drouin

QUE ce conseil accepte l'ajout suivant à la résolution numéro 2026-04-079 :

QUE « le Maire ou son représentant et la Direction générale et greffière-trésorière ou son adjointe soient autorisés à signer tous les documents nécessaires afin de donner effet à la présente résolution.

Note : Monsieur Christian Pilon, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s.

6.6

RÉSOLUTION NUMÉRO 2026-06-135

Protocole d'entente entre la Municipalité et le Parc National de Plaisance pour l'alimentation en eau potable – Ajustement du coût selon l'IPC (2025 : 1.66\$ - 2026 : 1.71\$)

CONSIDÉRANT les points 4, 4.1 et 4.2 du protocole d'entente ;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Bernard Desrochers

QUE ce conseil augmente le tarif de 2.8% selon l'indice du prix à la consommation (IPC) d'avril 2026 ;

QU'une lettre soit envoyée aux responsables du Parc National de Plaisance afin de les aviser de l'augmentation prévue et de la date d'entrée en vigueur.

Note : Monsieur Christian Pilon, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s.

6.7

RÉSOLUTION NUMÉRO 2026-06-136

Protocole d'entente entre la Municipalité de Plaisance et la Coopérative d'aqueduc St-François pour l'alimentation en eau potable et l'entretien du réseau

CONSIDÉRANT la rencontre tenue le 3 juin 2026 entre la Municipalité de Plaisance et le ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD) concernant l'alimentation en eau potable des membres de la Coopérative d'aqueduc St-François ;

CONSIDÉRANT qu'aucune entente n'a été conclue lors de cette rencontre quant à la fourniture d'eau par le MTMD dans un avenir rapproché ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Plaisance est en mesure de poursuivre temporairement l'alimentation en eau de la Coopérative d'aqueduc St-François jusqu'à ce qu'une solution durable soit mise en place ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Plaisance souhaite établir un protocole d'entente, signé par les deux parties, prévoyant les conditions applicables avant d'offrir le service aux membres de la coopérative ;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Bernard Desrochers

QUE le conseil confirme son engagement à fournir de l'eau potable à la Coopérative d'aqueduc St-François, sans toutefois garantir la qualité de cette eau en raison du vieillissement du réseau privé appartenant à la Coopérative;

QUE la municipalité accepte d'assurer l'entretien ainsi que les réparations du réseau de la Coopérative d'aqueduc St-François, et ce, aux frais de cette dernière;

QUE le conseil procède annuellement à l'ajustement du tarif selon l'indice des prix à la consommation (IPC) du mois d'avril, comme prévu à l'entente;

QUE le conseil autorise le maire et la directrice générale à signer tout document nécessaire pour donner effet à la présente résolution.

Note : Monsieur Christian Pilon, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s.

6.8

RÉSOLUTION NUMÉRO 2026-06-137

Congrès de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) - Inscription et frais de déplacement

CONSIDÉRANT le congrès de la Fédération québécoise des municipalités qui se tiendra à Québec les 24-25-26 septembre prochain;

Il est proposé par Madame la conseillère Suzanne Hudon

QUE le conseil de la Municipalité de Plaisance autorise l'inscription et les frais de déplacement de Monsieur Christian Pilon, Maire pour sa participation au congrès de la FQM.

Note : Monsieur Christian Pilon, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s.

7. Sécurité publique et hygiène du milieu

7.1

RÉSOLUTION NUMÉRO 2026-06-138

Demande d'ajout d'une traverse piétonnière sur la route 148 à Plaisance

CONSIDÉRANT qu'il est essentiel pour la municipalité de Plaisance d'assurer la sécurité des piétons qui doivent traverser la rue Principale;

CONSIDÉRANT que des demandes ont été déposées en 2019 et 2020 pour l'aménagement d'une traverse piétonnière à la hauteur de l'église de Plaisance, et que celles-ci ont été refusées au motif que l'emplacement proposé était trop rapproché de la traverse déjà existante ;

CONSIDÉRANT la demande formulée par le Centre d'art populaire du Québec visant l'installation d'une traverse piétonnière sécuritaire sur la route 148, entre le Centre et le restaurant situé en face étant donné que de nombreux visiteurs, familles, groupes scolaires et touristes traversent la route 148 afin de circuler entre le Centre et le restaurant;

CONSIDÉRANT qu'en plus du Centre d'art populaire, on retrouve à proximité une école, un terrain de jeux, la Place des aînés ainsi que la mairie;

CONSIDÉRANT que la traverse piétonnière actuellement en place se situe à l'intersection des rues Papineau, Principale et des Presqu'îles, et qu'aucun trottoir n'est aménagé du côté sud de la route 148;

CONSIDÉRANT qu'à Saint-André-Avellin, trois traverses piétonnières sont installées à courte distance l'une de l'autre;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Marc-Olivier Huot Drouin

QUE le conseil de la municipalité de Plaisance demande au ministère des Transports et de la Mobilité durable d'examiner la présente demande et d'autoriser l'ajout d'une traverse piétonnière afin d'assurer la sécurité de l'ensemble des usagers de la route.

Note : Monsieur Christian Pilon, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s.

7.2

RÉSOLUTION NUMÉRO 2026-06-139

Offre de service pour l'analyse de la gouvernance du service d'incendie

CONSIDÉRANT l'offre de service déposée par monsieur Richard Lefebvre, consultant au montant de 8 600\$;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder à une analyse de la gouvernance du service incendie ;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Marc-Olivier Huot Drouin

QUE ce conseil accepte l'offre déposée par monsieur Richard Lefebvre, consultant pour la réalisation de l'analyse de la gouvernance du service d'incendie.

Note : Monsieur Christian Pilon, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s.

7.3

RÉSOLUTION NUMÉRO 2026-06-140

Critères d'embauche – Service des incendies de Plaisance

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Plaisance souhaite uniformiser le processus d'embauche des futurs pompiers et pompières au Service des incendies de Plaisance;

Il est proposé

Qu'une grille de critères d'embauche soit adoptée et que celle-ci soit appliquée lors de toute embauche de pompiers au sein de la brigade.

Note : Monsieur Christian Pilon, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s.

7.4

RÉSOLUTION NUMÉRO 2026-06-141

Proposition de services professionnels pour l'exploitation de l'ensemble des ouvrages de production et distribution d'eau potable, et d'assainissement des eaux usées

CONSIDÉRANT que le contrat de services avec la firme Aquatech arrive à échéance, le 30 juin prochain;

CONSIDÉRANT la proposition no QC-2026-0567 déposée par Aquatech en date du 28 mai 2026 pour un montant forfaitaire annuel de 63 444\$ pour une durée d'un (1) an;

Il est proposé par Madame la conseillère Monique Malo

QUE ce conseil accepte l'offre déposée par Aquatech;

QUE la direction générale et le maire soient autorisés à signer tous les documents requis afin de donner effet à la présente résolution.

Note : Monsieur Christian Pilon, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s.

7.5

RÉSOLUTION NUMÉRO 2026-06-142

Fin d'emploi – Directeur du service des incendies de Plaisance

CONSIDÉRANT que le directeur du service des incendies doit veiller de la santé et à la sécurité des membres de sa brigade;

CONSIDÉRANT qu'il lui incombe également d'assurer le respect et la bonne utilisation des équipements de la caserne;

CONSIDÉRANT que le directeur du service des incendies tout comme l'ensemble des membres de la brigade, doit se conformer au code d'éthique et de déontologie en vigueur;

Pour ces motifs,
Il est UNANIMENT proposé

QUE le conseil de Municipalité de Plaisance mette fin à l'emploi du directeur du service des incendies pour bris de confiance et non-respect des obligations mentionnées ci-dessus et ce, effectif dès maintenant;

Adoptée.

7.6

RÉSOLUTION NUMÉRO 2026-06-143

Suspension disciplinaire – Service des incendies de Plaisance

CONSIDÉRANT le non-respect d'une bonne utilisation des équipements de la caserne et d'avoir omis de respecter la sécurité lors d'un événement ;

Il est UNANIMENT proposé

QUE ce conseil accepte de suspendre deux membres de la brigade;

QUE les employés #220-0040 et #220-0073 soient suspendus pour une période de deux semaines, soit du 10 au 24 juin inclusivement;

QUE ces deux membres pourront réintégrer la brigade à compter du 25 juin 2026;

QU'une lettre de suspension leur sera transmise et porter à leur dossier respectif.

Adoptée.

8 Urbanisme et aménagement

8.1

AVIS DE MOTION

Règlement #URB-08-2026 constituant le comité consultatif d'urbanisme

Monsieur Marc-Olivier Huot Drouin, conseiller, donne avis de motion de la présentation du règlement #Urb-08-2026 constituant le comité consultatif d'urbanisme établissant les pouvoirs et devoirs du comité, et les modalités de fonctionnement, ainsi que le code d'éthique et de déontologie du comité conformément à la section XIII du chapitre V du titre I de la loi sur l'aménagement et l'urbanisme (chapitreA-19.1).

8.2

RÉSOLUTION NUMÉRO 2026-06-144

Nomination d'un président au Comité consultatif d'urbanisme (CCU)

CONSIDÉRANT la démission de monsieur Denis Fontaine à titre de président du comité consultatif d'urbanisme (CCU);

CONSIDÉRANT la plupart des municipalités désignent un élu(e) à la présidence du comité consultatif d'urbanisme (CCU);

CONSIDÉRANT qu'en vertu du Règlement URB numéro 99-07 sur le comité consultatif d'urbanisme, il est requis qu'un président soit nommé par le conseil municipal au sein du comité;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Marc-Olivier Huot Drouin

QUE monsieur Victorien Prud'homme, conseiller municipal, soit nommé président du comité consultatif d'urbanisme (CCU).

Note : Monsieur Christian Pilon, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

8.3

RÉSOLUTION NUMÉRO 2026-06-145

Adoption du projet de règlement #URB 26-02-04 / Abrogation Annexe K, agriculture urbaine, les poulaillers

CONSIDÉRANT que le conseil municipal peut modifier le règlement de zonage numéro URB-02-2024 en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme conformément aux articles 123 à 137.17 inclusivement ;

CONSIDÉRANT qu'il est approprié d'abroger l'Annexe K, Agriculture urbaine, les poulaillers, relativement à un projet pilote ;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Marc-Olivier Huot Drouin

QUE le conseil municipal adopte le projet de règlement de zonage #URB 26-02-04 / Abrogation Annexe K, agriculture urbaine, les poulaillers modifiant le règlement de zonage Urb-02-2024, soient, ce qui se lit comme suit ;

- a) L'article 68 Conditions d'autorisation et désignation est modifié par l'abrogation de la dernière phrase du deuxième paragraphe de cet article.
- b) L'Annexe K Agriculture urbaine, les poulaillers est abrogé.

Avis de motion :
1^{er} projet de règlement : **9 juin 2026**
Assemblée publique de consultation :
Adoption du règlement :
Certificat de conformité de la MRC :
Avis public :

Christian Pilon
Maire

Marie-Pier Lalonde-Girard
Directrice générale et
greffière trésorière

8.4

RÉSOLUTION NUMÉRO 2026-06-146

Demande de dérogation mineure – 1954, chemin de la Grande Presqu’île

CONSIDÉRANT qu’une demande de dérogation mineure a été soumise afin de permettre la construction d’une remise d’une superficie de 34 mètres carrés sur la propriété sis au 1954, chemin de la Grande Presqu’île, alors que selon le règlement de zonage Urb-02-2024, à l’article 73 e), la superficie maximale autorisée est de 25 mètres carrés, donc une dérogation de 9 mètres carrés ;

CONSIDÉRANT que ce conseil considère qu’il est approprié de modifier certaines dispositions du règlement de zonage Urb-02-2024 concernant les bâtiments complémentaires dans le groupe d’usage résidentiel relativement à la superficie maximale autorisées des bâtiments complémentaires autorisés ;

CONSIDÉRANT que la présente demande porte sur une disposition admissible à d’une demande de dérogation mineure en vertu du règlement relatif aux dérogations mineures Urb-06-2024 ;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif d’urbanisme a émis une recommandation à l’égard de la demande ;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Marc-Olivier Huot Drouin

QUE ce conseil autorise la présente demande de dérogation mineure ;

Note : Monsieur Christian Pilon, Maire, demande si l’adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l’unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s.

9 Loisirs, santé et bien-être

9.1

RÉSOLUTION NUMÉRO 2026-06-147

Politique d’inspection, d’entretien et d’utilisation des aires de jeux

CONSIDÉRANT la proposition d'une politique d'inspection, d'entretien et d'utilisation des aires de jeux déposée par le coordonnateur des loisirs, de la culture et des communications, monsieur Mario Legault ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Plaisance souhaite encadrer la sécurité, l'entretien et l'utilisation de ses aires de jeux afin d'assurer un environnement sécuritaire, accessible et agréable pour l'ensemble de la population, et ce, conformément aux recommandations du Fonds d'assurance des municipalités du Québec ;

Il est proposé par Madame la conseillère Suzanne Hudon

QUE le conseil municipal accepte la politique présentée et procède à son adoption.

Note : Monsieur Christian Pilon, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s.

9.2

RÉSOLUTION NUMÉRO 2026-06-148

Fête nationale à Plaisance – 23 et 24 juin 2026

CONSIDÉRANT que, cette année, la Municipalité de Plaisance assure l'organisation des activités entourant la fête nationale ;

CONSIDÉRANT qu'un contrat doit être signé avec l'artiste qui offrira une performance le soir du 23 juin, monsieur Ghys Mongeon;

Il est proposé par Madame la conseillère Suzanne Hudon

QUE ce conseil autorise le maire et la direction générale à signer tous les documents nécessaires donnant effet à la présente résolution.

Note : Monsieur Christian Pilon, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s.

10 Transport et voirie

10.1

RÉSOLUTION NUMÉRO 2026-06-149

Abolition du poste de contremaître des travaux publics

CONSIDÉRANT la nécessité d'entreprendre une réorganisation administrative et opérationnelle au sein du service des travaux publics;

CONSIDÉRANT que cette réorganisation vise à optimiser l'efficacité, la cohérence et la répartition des responsabilités au sein du personnel;

CONSIDÉRANT que la structure actuelle des postes doit être ajustée afin de répondre adéquatement aux besoins organisationnels et aux orientations futures de la municipalité;

CONSIDÉRANT que le conseil juge opportun de procéder à une révision des fonctions et des postes en place;

Il est UNANIMENT proposé

QUE ce conseil décide de mettre fin au poste de contremaître des travaux publics dans le cadre de la réorganisation administrative du service.

Adoptée.

10.2

RÉSOLUTION NUMÉRO 2026-06-150

Licenciement de l'employé #320-0014

CONSIDÉRANT la réorganisation administrative et opérationnelle au sein du service des travaux publics;

CONSIDÉRANT que cette restructuration entraîne l'abolition du poste de contremaître des travaux publics;

CONSIDÉRANT que l'employé portant le matricule #320-0014 occupe actuellement ce poste aboli;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder au licenciement administratif de cet employé conformément aux politiques en vigueur;

IL EST UNANIMEMENT proposé

QUE le conseil municipal procède au licenciement de l'employé #320-0014, et ce, en raison de l'abolition de son poste dans le cadre de la réorganisation du service des travaux publics;

QUE la direction générale soit autorisée à transmettre à l'employé l'avis de licenciement requis et à effectuer toute démarche administrative nécessaire à l'application de la présente résolution;

QUE la présente résolution entre en vigueur immédiatement.

Adoptée.

10.3

RÉSOLUTION NUMÉRO 2026-06-151

Affichage d'un poste de journalier aux travaux publics

CONSIDÉRANT l'abolition du poste de contremaître des travaux publics;

CONSIDÉRANT que la structure actuelle des postes doit être ajustée afin de répondre adéquatement aux besoins organisationnels et aux orientations futures de la municipalité;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Bernard Desrochers

QUE ce conseil accepte d'afficher un poste de journalier aux travaux publics pour optimiser l'efficacité, la cohérence et la répartition des responsabilités au sein du personnel;

QUE la direction générale et le comité de gestion financière et ressources humaines soient autorisés à procéder au processus de sélection, à la tenue d'entrevues et mandatés à déposer leurs recommandations aux membres du conseil municipal pour décision.

Note : Monsieur Christian Pilon, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s.

11 Nouveaux items

11.1

RÉSOLUTION NUMÉRO 2026-06-152

Demande d'appui – Rétablissement du financement du transport collectif

CONSIDÉRANT la demande d'appui reçue de la municipalité de La Conception pour le rétablissement du financement du transport collectif via son programme d'aide au développement du transport collectif (PADTC) ;

CONSIDÉRANT que le programme du Québec a récemment apporté des compressions au programme d'aide au développement du transport collectif (PADTC) ;

CONSIDÉRANT que ces compressions entraînent un manque à gagner de 200 millions à l'échelle provinciale pour la période du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2027, compromettant le maintien des services de transport collectif offerts par le transport adapté de l'Outaouais et des autres régions du Québec ;

CONSIDÉRANT que la nouvelle mouture du PADTC a été annoncée tardivement après l'adoption des prévisions budgétaires des MRC, les obligeant à composer avec des revenus inférieurs à ceux planifiés et à retransmettre la facture aux municipalités desservies ;

CONSIDÉRANT que la demande en transport collectif est en forte croissance et que ce service constitue un élément essentiel et l'inclusion sociale, de la vitalité économique et de la mobilité durable ;

CONSIDÉRANT qu'un financement adéquat, prévisible et adapté aux réalités territoriales est nécessaire afin d'assurer la pérennité des services de transport collectif ;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Marc-Olivier Huot Drouin

QUE la Municipalité de Plaisance appuie les démarches des MRC visant le rétablissement des sommes retranchées au Programme d'aide au développement du transport collectif ;

QUE le conseil demande au Gouvernement du Québec d'ouvrir la discussion sur des mécanismes de financement durables et adaptés aux réalités régionales.

Note : Monsieur Christian Pilon, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s.

11.2

RÉSOLUTION NUMÉRO 2026-06-153

Ne touchez pas à mon bureau de poste - Non aux compressions à Postes Canada - Un examen public et exhaustif sans délai

CONSIDÉRANT que le gouvernement fédéral a annoncé des compressions draconiennes au service postal public, menaçant de bons emplois, mettant fin à la livraison à domicile et au moratoire sur la fermeture des bureaux de poste, et modifiant les normes de livraison du courrier;

CONSIDÉRANT que le gouvernement fédéral a pris cette décision sans consultations publiques sérieuses et de manière unilatérale avant la tenue d'un examen du mandat de la Société canadienne des postes, ce qui prive de leur voix à ce chapitre les personnes qui seront les plus affectées;

CONSIDÉRANT qu'au cours des prochaines années, des milliers d'emplois seront supprimés à l'échelle du service postal et que quatre millions de foyers n'auront plus de livraison à domicile;

CONSIDÉRANT que la fermeture des bureaux de poste conduira à l'érosion ou à la disparition des services fournis dans de nombreuses collectivités;

CONSIDÉRANT que ces compressions nuiront plus particulièrement aux personnes âgées ou ayant une incapacité, mais aussi aux collectivités rurales, éloignées et nordiques;

CONSIDÉRANT qu'il est vital que le gouvernement et que l'examen de mandat tienne compte du point de vue des municipalités sur les enjeux clés comme le maintien de Postes Canada à titre de service public, l'importance du moratoire sur la fermeture des bureaux de poste, l'amélioration du Protocole du service postal canadien, le maintien de la livraison à domicile, de la livraison de colis et de la livraison quotidienne, la création d'une banque postale, l'écologisation de Postes Canada, l'ajout de bornes de recharge pour véhicules électriques, la livraison d'aliments, l'amélioration des services de livraison dans les collectivités rurales, éloignées ou autochtones, ainsi que la création de services pour aider les personnes à mobilité réduite et les personnes âgées à demeurer chez elles aussi longtemps que possible, assurant ainsi le maintien des bons emplois dans les collectivités et l'autonomie financière de Postes Canada;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Marc-Olivier Huot Drouin

QU'il soit résolu que la Municipalité de Plaisance écrive au ministre de la Transformation du gouvernement, des Travaux publics et de l'Approvisionnement, Joël Lightbound, afin qu'il prenne les mesures suivantes:

- L'arrêt immédiat des compressions de services en les remplaçant par d'autres façons d'augmenter les services et les revenus dans d'autres secteurs d'activité, comme nous l'avons mentionné plus haut;
- La tenue de l'examen du mandat de Postes Canada et du Protocole du service postal canadien de manière transparente, publique et approfondie, et que cet examen comprenne des audiences publiques auxquelles participeront toutes les parties prenantes, dans toutes les régions du Canada.
- La tenue immédiate d'un examen du mandat, et ce, avant que le gouvernement ne dévoile les plans de Postes Canada et autorise leur mise en oeuvre.

QU'il soit résolu que la Municipalité de Plaisance soumette un mémoire ou participe aux audiences afin de donner son point de vue dans le cadre du processus d'examen du mandat de Postes Canada.

Note : Monsieur Christian Pilon, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s.

11.3

RÉSOLUTION NUMÉRO 2026-06-154

Demande de remplacement du programme environnement-plage

CONSIDÉRANT que le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) a mis fin au programme Environnement-Plage;

CONSIDÉRANT que ce programme constituait un outil reconnu permettant d'évaluer la qualité microbiologique de l'eau des plages publiques, notamment par le suivi des concentrations de bactéries indicatrices;

CONSIDÉRANT que les résultats du programme Environnement-Plage permettaient d'informer adéquatement la population quant aux risques pour la santé associée à la baignade;

CONSIDÉRANT que ce programme contribuait à la protection de la santé publique, à la prévention des maladies d'origine hydrique et à la confiance des citoyens envers les lieux de baignade;

CONSIDÉRANT que les plages publiques constituent des infrastructures récréotouristiques importantes pour les municipalités locales et pour la MRC, générant des retombées économiques significatives;

CONSIDÉRANT que l'absence d'un programme structuré et uniforme de suivi de la qualité de l'eau entraîne un transfert implicite de responsabilités vers les municipalités, sans ressources techniques ni financières adéquates;

CONSIDÉRANT que cette situation pourrait compromettre la capacité des municipalités à assurer un suivi rigoureux et comparable de la qualité de l'eau des plages sur leur territoire;

CONSIDÉRANT que plusieurs organisations municipales et environnementales ont exprimé des préoccupations quant aux impacts de cette décision;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Marc-Olivier Huot Drouin

DE DÉPLORER la décision du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs de mettre fin au programme Environnement-Plage;

DE DEMANDER au gouvernement du Québec et au MELCCFP de rétablir ce programme ou de mettre en place un mécanisme assurant :

1. un suivi rigoureux, standardisé et accessible de la qualité des eaux de baignade;
2. un soutien technique et financier adéquat aux gestionnaires de lieux de baignade;

3. la diffusion publique des résultats dans un format compréhensible;

DE DEMANDER l'appui des municipalités locales de la MRC à cette démarche;
DE TRANSMETTRE la présente résolution :

1. au gouvernement du Québec;
2. au ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs;
3. aux députés provinciaux du territoire de la MRC: Mme Sonia Bélanger, ministre responsable de l'Habitation et députée de Prévost, Mme France-Élaine Duranceau, ministre responsable de l'Administration gouvernementale ainsi que députée de Bertrand, Mme Agnès Grondin, députée d'Argenteuil;
4. aux MRC du Québec;
5. aux municipalités du Québec
6. à la Fédération québécoise des municipalités;
7. à l'Union des municipalités du Québec;
8. à l'organisme de bassin versant de la rivière du Nord;
9. à l'organisme de bassins versants des rivières Rouge, Petite Nation et Saumon;
10. à l'organisme de bassins versants L'Assomption;
11. au Regroupement des organismes de bassins versants du Québec.

Note : Monsieur Christian Pilon, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s.

11.4

RÉSOLUTION NUMÉRO 2026-06-155

Modification du manuel des politiques en matière de gestion ressources humaines

CONSIDÉRANT que des modifications ont été apportées à certains postes;

Il est proposé par Madame la conseillère Monique Malo

D'apporter des ajustements au manuel des politiques en matière de gestion des ressources humaines.

Note : Monsieur Christian Pilon, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s.

12 Période de questions

Début : 19 h 35

Fin : 19 h 43

13

RÉSOLUTION NUMÉRO 2026-06-156

Levée de la séance à 19 h 45

Il est proposé par Monsieur le conseiller Miguel Dicaire

QUE la séance soit levée.

Note : Monsieur Christian Pilon, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s.

SIGNATURE DES RÉSOLUTIONS PAR LE MAIRE

« Je soussigné, Christian Pilon, Maire de la Municipalité de Plaisance atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. »

Et j'ai signé ce 9 juin 2026.

Christian Pilon
Maire

Mario Boyer
Adjoint à la Directrice générale